



Le photovoltaïque, facteur d'attractivité d'un territoire ?

samedi 21 mars 2009, par [lpe](#)



Suite à la mise en place du **Plan énergie solaire dans la région** (lire ci-dessous), une campagne de communication a été lancée au niveau national par le Conseil régional (affiche ci-contre), notamment **dans le métro parisien, ce qui a eu pour effet de créer une polémique politique sur le réel message de cette campagne au coût de 80000 € (1530 emplacements couverts)** : lire l'article paru sur le site [politique.net](#) [en cliquant ici](#))

Pourtant, des affiches publicitaires de régions souhaitant promouvoir leur tourisme à l'approche des réservations estivales sont courantes. Là le message est tout autre ; il s'agit d'attirer des entreprises, des investisseurs sur notre territoire régional à travers cette dynamique du photovoltaïque. Une dynamique sur laquelle Poitou-Charentes innove puisqu'elle est la **1ère région européenne à avoir signé un tel plan avec la BEI (Banque européenne d'investissements) pour un disponible de 400 millions d'euros.**

(Crédits photo politique.net)

Que pensez-vous de cette initiative ? exprimez-vous dans le sondage ci-dessous :

Le Plan énergie solaire de la Région Poitou-Charentes en 12 questions clés

(Source Région Poitou-Charentes)

1 - Qu'est-ce que le Plan énergie solaire régional ?

Ce plan vise à **accroître la production décentralisée d'énergie renouvelable, développer l'emploi et la filière photovoltaïque en région et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne de 20 % d'énergie renouvelable en 2020.**

Pour la Région, cela se traduit par la mise en oeuvre de centrales photovoltaïques sur tous les **bâtiments publics** qu'elle gère (93 lycées, Maison de la Région) et par un accompagnement des collectivités (pour leurs bâtiments publics, les zones d'activité, etc.), des **entreprises** et des **coopératives agricoles** qui disposent de toitures favorables à l'implantation de centrales solaires. Enfin, compte tenu des disponibilités foncières locales et dans le respect des conditions nécessaires pour garantir une réelle qualité environnementale des projets, plusieurs projets de **centrales**



solaires au sol sont envisagés.

(Photo ci-contre : toit du Super U de Thouars, [lire sur le journal du Petit économiste](#))

2 - Quels sont ses objectifs ?

Les objectifs fixés pour 2012 sont de 73 GWh (gigawatt heure) de production d'électricité solaire en Poitou-Charentes, soit une puissance installée de 65 MWc et plus de 600 000 m² de panneaux photovoltaïques, représentant plus de 400 millions d'euros d'investissements.

3 - Pourquoi avoir choisi le photovoltaïque parmi les énergies renouvelables ?

La Région Poitou-Charentes disposait déjà d'une avance et d'un terrain favorable au développement de la production d'électricité photovoltaïque : **2 250 à 2 500 heures d'ensoleillement annuel** et 1 350 à 1 500 kWh/m² d'irradiations annuelles (ensoleillement proche de celui du sud de la France) ; **deux fois plus de centrales photovoltaïques par habitant que la moyenne française.**

Plus de 700 millions d'euros ont ainsi été investis depuis 2004 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto et par l'Union européenne.

4 - En quoi ce plan est-il une première en Europe ?

C'est la première fois qu'une telle synergie de moyens est mise en oeuvre pour atteindre un objectif territorial de production d'électricité solaire photovoltaïque (400 millions d'euros d'investissements sur le territoire régional) et c'est la première fois que la Banque européenne d'investissement finance un plan porté par une Région avec un partenaire bancaire (le Crédit Agricole).

5 - À quoi vont servir les 200 millions d'euros de la BEI ?

Cette enveloppe va servir, sous forme de **prêts proposés à des taux très attractifs**, à financer tous les projets de centrales photovoltaïques (d'une puissance supérieure à 15 kWc) en Poitou-Charentes portés par les entreprises, les associations, les collectivités territoriales et les organismes publics.

Concrètement, ces prêts seront proposés en région par les agences du Crédit agricole de Touraine et du Poitou, de Charente-Maritime/Deux-Sèvres et de Charente-Périgord, qui ont été retenues aux côtés de Crédit agricole Leasing pour mettre en oeuvre et cofinancer le plan photovoltaïque régional à hauteur de 200 millions d'euros complémentaires. **La Région Poitou-Charentes garantira jusqu'à 25 % de leur montant les prêts accordés.**



Dupuy, vice-Président de Crédit agricole SA et de Philippe de Fontaine Vive, vice-Président de la Banque européenne d'investissement.

6 - À quels taux les prêts seront-ils proposés ?

Les taux d'intérêts devraient se situer autour de 4,5% sur 15 ans.

7 - Quelles sont les autres aides proposées par la Région ?

Quelques exemples :

- dans le cadre du Fonds régional d'excellence environnementale (FREE), soutien aux **projets de centrales photovoltaïques** avec des aides directes à l'investissement sous forme de subventions. En 2009, un budget de 10 millions d'euros a été prévu à cet effet en mobilisant les fonds européens (FEDER). Cette enveloppe permettra de soutenir le développement de centrales photovoltaïques réalisées par des collectivités, les entreprises et les associations jusqu'à une puissance de 250 kWc avec des aides pouvant atteindre 2 €/Wc.

- **soutien aux projets d'installations photovoltaïques réalisées par les particuliers** sur leur résidence principale et sous conditions de revenus via les aides du FREE. Depuis 2004, le FREE Poitou-Charentes a financé 360 installations photovoltaïques chez des particuliers pour une puissance cumulée supérieure à 1 MW. En 2008, la Région a aidé à l'installation de 2 800 m² de capteurs solaires, soit une puissance de 347 kWc. Les particuliers peuvent également bénéficier du microcrédit énergie verte à 0 %.

- **la Région est à l'initiative, aux côtés d'EDF et de la Caisse des dépôts et consignations, de la création de la Société coopérative d'intérêt collectif Poitou-Charentes Énergies renouvelables qui réalise et exploite des centrales photovoltaïques sur le patrimoine des collectivités ou des entreprises. La Caisse d'épargne, le Crédit mutuel et Dexia sont également associés dans cette société qui investira 13 millions d'euros sur cinq ans pour le développement du photovoltaïque.**

- le 26 janvier 2009, un appel à projets a été lancé par la Région en direction des industriels pour **l'implantation d'unités de**

production de panneaux photovoltaïques sur son territoire. L'objectif est de faire émerger une filière économique sur l'ensemble du territoire régional. Une enveloppe de 1 million d'euros a été mobilisée à cet



effet.

(Photo ci-contre : le toit de l'Aquarium de La Rochelle, [lire ici](#))

8 - Est-ce que la Région a prévu un accompagnement pour les collectivités ou les entreprises qui n'ont pas d'expérience ou peu de moyens pour développer des centrales photovoltaïques ?

C'est précisément la mission de la SCIC Poitou-Charentes Énergies renouvelables.

9 - Le Plan énergie solaire va-t-il entraîner des dépenses supplémentaires pour la Région ?

Le Plan énergie solaire ne viendra pas pénaliser la capacité d'investissement de la Région car celle-ci mobilise des outils d'intervention innovants permettant d'optimiser la capacité d'intervention des partenaires pour un meilleur effet de levier.

Un exemple : la Région a décidé de lancer un appel à candidatures portant sur la valorisation du domaine public régional afin que les opérateurs de la filière photovoltaïque puissent occuper les toitures des lycées afin d'y réaliser et exploiter des centrales photovoltaïques. Cette opération est rendue possible par la **délivrance d'autorisations d'occupation temporaires pour une durée de vingt ans**. Les premiers projets ainsi réalisés verront le jour en 2009 dans les **lycées Paul-Guérin de Niort (79), Sillac d'Angoulême (16) et Xavier-Bernard de Rouillé (86)**.

10 - Quel est l'effet économique attendu sur le territoire ?

Avec plus de 400 millions d'euros d'investissements, le plan photovoltaïque régional va générer la création de 1 000 emplois directs d'ici 2012, sur toute la filière depuis la production des panneaux jusqu'à leur installation et la maintenance des centrales.

11 - Concrètement, à partir de quand le prêt photovoltaïque va-t-il fonctionner ?

Le prêt photovoltaïque régional est opérationnel depuis le 27 février 2009.

12 - Où s'adresser pour obtenir des informations sur ces outils ?

- Informations sur le site de la Région : [cliquez ici](#)

- Pour les aides à l'investissement (Fonds régional d'excellence environnementale), Service Énergie de la Région Poitou-Charentes, Tél. : 05 49 38 47 43

- Pour la SCIC Poitou-Charentes Énergies renouvelables
Tél. : 05 49 50 77 25

- Pour installer des projets de centrales en toitures des lycées
Direction de l'Éducation de la Région Poitou-Charentes, Service Programmation /
Énergies-environnement / Maîtrise d'oeuvre
Tél. : 05 49 55 81 07

- Pour installer un établissement industriel ou tertiaire dans le domaine
photovoltaïque ou des énergies renouvelables
Direction de l'Économie de la Région Poitou-Charentes
Tél. : 05 49 38 47 61

- Pour le financement des projets sur le département de la Vienne
M. Luc Chrétien - Crédit agricole Touraine-Poitou - 02 47 39 81 54

- Pour le financement des projets sur les départements de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres M.
Olivier Julé - Crédit agricole Charente-Maritime/Deux-Sèvres - 05 49 78 53 03

- Pour le financement des projets sur le département de la Charente
M. Fabrice Avot - Crédit agricole Charente Périgord - 05 45 20 45 53

???? Pour Crédit agricole Leasing Unifergie : M. Nicolas Mallein - 05 34 44 14 21

La Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI), **institution autonome de l'Union européenne**, a pour mission de financer des projets d'investissement visant à promouvoir le développement équilibré de l'Union. Créée en 1958 en vertu du Traité de Rome instituant la Communauté européenne, **la BEI opère comme une banque et se procure sur les marchés des capitaux l'essentiel de ses ressources, qu'elle utilise pour financer des projets conformes aux grands objectifs de l'Union.**

Les actionnaires de la BEI sont les États membres de l'Union européenne, qui ont tous souscrit à son capital. La BEI est dotée de l'autonomie financière et ne relève pas du budget de l'Union. Le volume des opérations de la BEI, en augmentation constante, fait actuellement de la Banque l'une des plus grandes institutions financières multilatérales au monde.